



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 62888

### Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les rassemblements de groupes s'apparentant au néonazisme. En Isère, une salle communale a été louée par un particulier afin de vendre des objets portant la croix gammée commercialisés par un site Internet spécialisé. Il souhaite connaître les moyens que le Gouvernement met en oeuvre pour surveiller ces individus.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est particulièrement attentif aux menaces que font peser sur la sécurité et la cohésion de notre société les différentes formes d'extrémisme. La surveillance des mouvements néonazis revêt à cet égard une importance majeure. Chargé de la protection de tous les Français, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a demandé à ses services une rigueur et une vigilance particulières dans la lutte contre les mouvements racistes, antisémites et xénophobes, contraires aux valeurs de la République, et combattrait avec détermination les actes qui en sont inspirés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62888

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 2009, page 10360

**Réponse publiée le :** 6 avril 2010, page 4025